

**PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

**du mardi 07 décembre 2021  
Registre des actes communicables**

PRÉSENTS ET REPRESENTES

Madame Cécile BRÉON, Vice-Présidente  
Madame Frédérique De VINZELLES, Administratrice  
Madame Marie-Noëlle DUPRE, Administratrice  
Madame Pierrette ETIENNE, Administratrice  
Madame Brigitte GAUVAIN, Administratrice  
Madame Muriel HAUCHEMAILLE, Administratrice  
Madame Françoise HUET, Administratrice  
Madame Laurence JOURION, Administratrice  
Monsieur Pierre LEBEAU, Administrateur  
Madame Céline MARTIN, Administratrice (Pouvoir à Mme BRÉON)  
Monsieur Alain MORAINÉ, Administrateur  
Monsieur Jean-Philippe POLITZER, Administrateur  
Madame Isabelle POLLARD, Administratrice

EXCUSÉS :

Monsieur Pierre CHARDON, Administrateur  
Monsieur Robert COMBE, Administrateur  
Madame Michèle GUYOMARD DE PREAUDET, Administratrice  
Madame Charlotte LIBERT-ALBANÉL, Présidente

\*\*\*\*\*

La séance est ouverte à 17 heures 00

**1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 12 OCTOBRE 2021**

Mme Bréon, Vice-présidente, propose à l'ensemble des administrateurs d'exprimer leurs remarques sur le procès-verbal de la dernière séance du Conseil d'administration. Les administrateurs n'ayant aucune remarque, Mme Bréon demande d'approuver le procès-verbal du Conseil d'administration du 12 octobre 2021.

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

Arrivée de Madame Gauvain à 17H03

**2. AUTORISATION DU PRESIDENT D'ENGAGER, LIQUIDER ET MANDATER**

Madame Bréon explique que dans l'attente du vote du budget, les dépenses d'investissement pourront être utilisées dans la limite du quart des crédits ouverts au budget 2021.

Elle demande aux administrateurs d'autoriser Madame la Présidente à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement qui recouvrent les prêts à taux zéro octroyés lors des commissions mensuelles.

Les administrateurs approuvent à l'unanimité l'autorisation d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement.

### **3. ADMISSION EN NON-VALEUR DES COTES IRRECOUVRABLES**

Madame Bréon explique qu'après avoir engagé les poursuites d'usage, et devant l'impossibilité de procéder au recouvrement de diverses recettes (concernant le remboursement de prêts d'honneur) au titre de l'année 2019, le comptable public a transmis au CCAS un état des non valeurs s'élevant à 1 402,18€.

Il est demandé aux administrateurs de bien vouloir émettre un avis favorable à la demande d'admission en non-valeur des titres émis en 2019 pour un montant total de 1 402,18 €.

Sans question de la part des administrateurs, cette proposition est mise au vote

Les administrateurs approuvent à l'unanimité cette proposition.

### **4. DOUBLEMENT LEGS PATHÉ**

Madame Bréon rappelle que le dernier Conseil d'administration du CCAS a désigné 2 familles pour postuler à l'octroi du Legs Pathé lors le Conseil municipal de décembre 2021. Traditionnellement le Conseil d'administration du CCAS décide l'attribution d'une aide complémentaire à la donation Pathé, correspondant au doublement de l'attribution du Conseil municipal, soit 210€ par famille.

Il est donc demandé aux administrateurs de valider l'attribution complémentaire à la dotation Pathé dans l'éventualité de l'attribution du legs Pathé par le Conseil municipal du 16 décembre 2021 aux deux familles désigné par les administrateurs au conseil d'administration d'octobre dernier

Sans commentaire ou question, cette proposition est soumise au vote par Madame Bréon.

Les administrateurs approuvent à l'unanimité cette proposition.

Arrivé de Monsieur Politzer à 17H10

### **5. APPEL A PROJET MADAME M., EN SITUATION DE HANDICAP, POUR LE FINANCEMENT DE L'ACHAT D'UNE CAMERA D'ASSISTANCE VOCALE**

Madame Bréon présente le projet de Madame M, âgée de 68 ans qui souhaite faire l'acquisition d'une caméra d'assistance vocale ORCAM permettant la lecture de textes, la reconnaissance des visages ...

Le coût de cette caméra est de 1795 €.

*Madame De Vinzelles* demande si on a une idée de ces revenus.

*Madame Pollard* demande pourquoi elle pas sollicité les prêts d'honneur ?

*Monsieur Politzer* signale qu'il y a une aide prévue pour les aides techniques et si l'on ne pourrait pas lui octroyer une subvention le temps qu'elle fasse les démarches auprès de la MDPH.

Mme Bréon explique que Madame co-habite avec son mari et assume seule tous les frais pour son chien guide et qu'elle n'aurait pas l'énergie nécessaire pour refaire un dossier auprès de la MDPH.

Madame Bréon met au vote une proposition d'aide de 1 000€ pour ce projet.

Les administrateurs approuvent à l'unanimité cette proposition.

Arrivée de Madame Hauchemaille à 17H30

## QUESTIONS DIVERSES

### 1. RETOUR SUR L'AIDE JEUNE SPORT-CULTURE

Madame Bréon fait un retour sur la mise en place de l'aide jeune sport-culture créée lors du Conseil d'administration du mois de juin 2021. Pour mémoire, il s'agit d'une aide accordée aux enfants, jusqu'à 18 ans révolus, inscrits à une activité sportive ou culturelle, auprès d'une association vincennoise ainsi que, le cas échéant, à l'achat de l'équipement nécessaire. Cette aide est accordée sous conditions de ressources de la famille (non imposable avant décote).

Un courrier a été envoyé à la mi-août à toutes les familles en tranche A du quotient familial.

Un article a, également, été publié dans le Vincennes info du mois de septembre 2021 afin d'informer tous les parents.

A la date du 3 décembre 2021, l'aide a été accordée à 27 enfants pour un montant total de 3 681,50 € (8 678,80 € de dépenses effectives).

Il est à noter que 11 refus ont été émis (6 dossiers avec des associations non vincennoises et 5 dossiers hors barème).

### 2. RETOUR SUR LA SEMAINE DE SENSIBILISATION SUR LES VIOLENCES FAITES AUX FEMMES

Suite à la création d'un groupe de travail composé d'administrateurs du CCAS (Cécile Bréon, Pierre Lebeau, Frédérique De Vinzelles, Florence Gall, Muriel Hauchemaille et Marie-Noëlle Dupré), un programme d'actions de sensibilisation a été élaboré sur la période du 22 au 28 novembre 2021.

Deux types de public ont été ciblés :

- 1 public composé de lycéens pour le spectacle « *A Tir d'Elles* » du Collectif Sangs Mêlés suivi d'un débat avec les artistes (130 personnes des classes des lycées Jean Moulin et Claude Nicolas Ledoux) et de collégiens pour le théâtre forum « *En route vers l'Egalité* » de la Compagnie Confidences (50 élèves du collège Saint Exupéry).
- Le tout public
  - une exposition sur 2 places (Bérault du 3 au 19 novembre et Jean-Spire Lemaître du 19 novembre au 3 décembre
  - des sachets baguette ont été distribués : 50 000 sachets – 21 boulangers participants
  - un café philo seniors « Qu'est-ce que ces violences faites aux femmes ? » s'est tenu les 22 novembre et 1<sup>er</sup> décembre : 28 seniors participants ;
  - déambulation des Zotesses du Collectif Sangs Mêlés rue du Midi le samedi 27 matin ;
  - la conférence « *violences faites aux femmes : tous concernés* » s'est déroulée à l'Hôtel de Ville le samedi 27 novembre : 32 personnes ont assisté à ces échanges.
  - un relai d'information pour inciter les vincennois à s'inscrire à la course ou marche d'engagement de La Mirabal au parc du Tremblay à Champigny sur Marne le dimanche 28 novembre. 64 tee-shirts créés par Vincennes pour l'occasion ont été distribués contre preuve d'inscription.

Le coût du programme est 9371 € réparti sur les budgets CCAS (6 580 €), Santé et Communication (2 791 €).

### 3. CHOIX DU VOYAGE SENIORS AVEC L'ANCV SEPTEMBRE 2022

Les différents lieux sélectionnés pour l'organisation du voyage annuel des seniors sont présentés aux administrateurs. Après étude des comparatifs (logement, activités proposées, prestations), les administrateurs choisissent à l'unanimité le séjour à Saint-Jean de Monts, proposé par le groupe Belambra pour la période du 11 au 18 septembre 2022.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 17 heures 50.

     
    
